

## LES CAHIERS DU COJ

# LE SERVICE CIVIQUE : UN DISPOSITIF INDISPENSABLE ET MOTEUR DU PARCOURS D'ENGAGEMENT CITOYEN

CAHIER # 2  
Novembre 2025

### EDITO

Le Service Civique constitue depuis sa création un levier essentiel d'engagement, d'émancipation et d'insertion pour les jeunes, et contribue à renforcer le lien social et la vitalité du tissu associatif de nos territoires. Conscients de son rôle structurant, les membres de la Commission de l'éducation populaire du COJ ont souhaité rappeler la portée et les enjeux de ce dispositif, vecteur de sens et de cohésion.

Dans un contexte budgétaire contraint, les dépenses d'avenir devraient être préservées. Les crédits du service civique en font partie. Soutenir et pérenniser le service civique, c'est investir dans la jeunesse et dans la cohésion de notre société.

Hugo HUET

Président du Conseil d'orientation  
des politiques de jeunesse

Manon DUMONTIER

Présidente de la commission  
de l'éducation populaire du COJ



L'engouement d'une partie de la population et en particulier des jeunes pour un engagement désintéressé au bénéfice de l'intérêt général ne se dément pas d'année en année. La France est l'un des pays au monde offrant le plus d'opportunités d'engagement que ce soit à travers le bénévolat mais aussi grâce aux multiples dispositifs de volontariat. Ces derniers sont particulièrement plébiscités par les jeunes car ils offrent un cadre rassurant et une gratification financière.

Fort de ce constat, l'État, à travers la mobilisation de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, s'est engagé depuis une année environ dans une réflexion pour construire un parcours d'engagement tout au long de la vie, en s'appuyant notamment sur une coordination interministérielle de tous les acteurs proposant des solutions et dispositifs d'engagement.

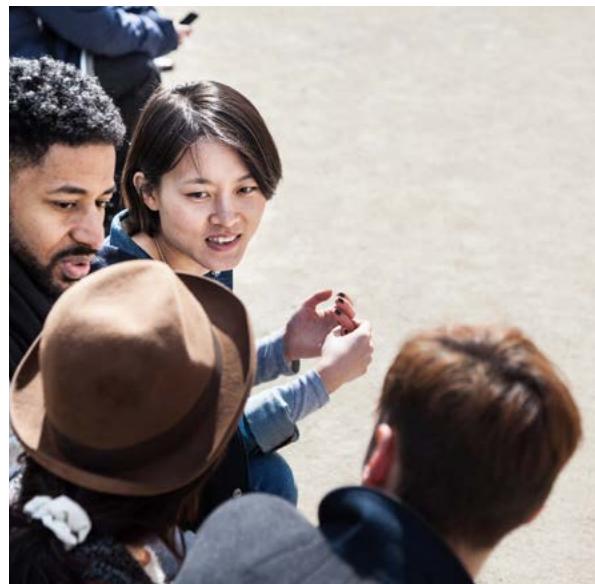
Dans ce cadre, le service civique constitue un chaînon essentiel dans le parcours d'engagement de nombreux jeunes, leur permettant de mettre leurs compétences au service des autres mais également d'en acquérir d'autres et de leur ouvrir le champ des possibles, notamment pour les jeunes les plus fragiles. A ce titre, si le service civique est identifié par les acteurs accompagnant les jeunes comme une sortie positive des solutions structurantes du Contrat d'engagement Jeunes ; il devrait l'être formellement par l'État.

Malgré son succès depuis son lancement, ses bienfaits pour les jeunes et les structures les accueillant et pour l'ensemble de la société, le service civique a connu une baisse des crédits qui lui ont été alloués en 2025, entraînant une diminution du nombre de missions proposées aux jeunes alors même que la demande est forte. Aujourd'hui, l'Agence du service civique indique que son site reçoit deux fois plus d'inscrits que de missions proposées.

A l'heure où l'un des enjeux majeurs est de construire une société résiliente face aux aléas climatiques, sociaux ou géopolitiques et où les missions de service civique ont été identifiées comme une partie de la réponse, le Projet de Loi de Finances Initial prévoit une nouvelle baisse des crédits alloués à l'Agence du service civique.

Face à cette baisse des crédits en cours et annoncée, les membres du Conseil d'orientation

des politiques de jeunesse ont souhaité reprendre leur réflexion sur le service civique en s'appuyant sur le rapport adopté en septembre 2024 et portant 75 préconisations pour faire évoluer le dispositif.



Dans ce cadre, ils ont priorisé 10 préconisations issues du rapport à mettre en œuvre dès que possible afin de pérenniser et développer le service civique mais rappellent avec force qu'il doit rester l'une des priorités du Gouvernement et, à ce titre, il conviendrait, à l'inverse, **d'augmenter le budget dédié au service civique pour ouvrir une plus grande quantité de missions, tout en renforçant l'accompagnement et le soutien financier aux organismes d'accueil et aux jeunes eux-mêmes.**

En parallèle, en écho aux travaux engagés par la DJEPVA sur le parcours d'engagement, ils soutiennent le principe de **construire une stratégie interministérielle de développement du service civique en définissant clairement les articulations entre dispositifs et en associant les associations ainsi que les collectivités territoriales**, au regard de leur implication depuis le lancement du dispositif.

Dans ce cadre, ils rappellent la nécessité de **présenter le service civique comme étant d'abord un acte d'engagement pouvant aussi contribuer à l'ouverture du champ des possibles et à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle**. Ce souci d'informer doit susciter l'envie d'engagement dès le plus jeune âge pour renforcer l'intérêt à effectuer une expérience de service civique.

## POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE

Le service civique est un dispositif ayant une image très positive aux yeux des jeunes et du grand public et son développement doit pouvoir se poursuivre.

Ce dernier doit être l'occasion de rappeler qu'il s'agit d'un dispositif d'engagement au service de l'intérêt général, et dont l'impact est vérifié aussi bien sur les jeunes que sur les territoires, en particulier ruraux.

Dans ce cadre, il convient de rappeler le rôle de l'État et de ses services déconcentrés pour que les missions de service civique répondent en tout point aux objectifs qui leur sont assignés.

A cet égard, tous les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un accès égal aux missions sur tout le territoire.

### AU REGARD DE CES CONSTATS, LES MEMBRES DU COJ PROPOSENT DE :

- Accompagner les petites communes, intercommunalités et petites associations afin qu'elles proposent des missions de service civique conformes aux attendus du dispositif et relevant de l'engagement.
- Encourager et soutenir les alliances entre associations et collectivités territoriales sur la construction de missions mutualisées, ayant du sens pour les jeunes, pour accroître le nombre de missions proposées dans les zones rurales.
- Réorienter les missions des agents précédemment chargés du SNU dans les services déconcentrés de l'État chargés de la jeunesse, de l'engagement et des sports pour assurer correctement l'ensemble des missions attendues des référents « service civique » (agrément, formation, contrôle, développement).

## MAINTENIR LA DIVERSITÉ DES MISSIONS



La diversité des missions constitue un gage de succès du dispositif en répondant aux souhaits des jeunes tout comme aux besoins des structures d'accueil. Cette diversité est le gage d'une accessibilité au service civique pour tous les jeunes. Elle permet aux volontaires de s'engager pendant une période qui est aussi l'occasion pour eux, de réfléchir sur leurs aspirations. Construire des missions qui correspondent aux envies et

aux projets des jeunes, c'est rendre le service civique plus motivant et plus utile.

D'une manière générale, la question de l'engagement se pose nécessairement en lien avec les aspirations des jeunes et leur adhésion volontaire. Celui-ci doit se nourrir et se construire par et pour les jeunes. Il est donc primordial de maintenir un espace et des moyens qui permettent aux jeunes de garder une place à part entière dans ce dispositif tant dans sa gouvernance que dans son opérationnalisation.

### POUR RÉPONDRE À CES OBJECTIFS, LES MEMBRES DU COJ PROPOSENT DE :

- Maintenir la diversité des thématiques de mission afin d'offrir de multiples possibilités aux volontaires et de permettre aux organismes d'accueil de construire des missions en adéquation avec leurs projets.
- Identifier des leviers d'action pour construire des missions correspondant aux aspirations des jeunes.
- Intégrer une « case à cocher » service civique dans Parcoursup et Monmaster.

## AMÉLIORER LE STATUT DU VOLONTAIRE



Les difficultés sociales majeures et la précarité de certains jeunes pouvant postuler au service civique, constituent des freins à l'engagement identifiés par tous les acteurs.

Le Service Civique, comme dispositif pouvant favoriser l'insertion sociale, le développement de compétences transversales et professionnelles doit donc être exemplaire en matière de reconnaissance de l'accès aux droits. Il devrait être un dispositif

précurseur permettant d'innover en matière d'insertion sociale. Il conviendrait d'en améliorer la reconnaissance et la valorisation, d'une part, et, d'autre part, d'entamer une véritable clarification sur le cumul avec les minima sociaux.

### EN RÉPONSE À CES PROBLÉMATIQUES, LES MEMBRES DU COJ PROPOSENT DE :



- *Tout en maintenant une « indemnité-socle » pour tous les jeunes, mettre en place des mécanismes de soutien spécifiques selon le profil des jeunes, le type de mission, le lieu de mission afin de permettre un réel choix pour tous les jeunes.*
- *Travailler à mieux faire identifier l'indemnité de service civique comme une gratification liée à l'engagement pour permettre le cumul avec les autres minima sociaux, afin de favoriser l'accès au dispositif pour les jeunes les plus fragiles.*
- *Construire un statut d'étudiant-volontaire, à l'image de ceux d'étudiant-entrepreneur et étudiant-sportif de haut-niveau permettant une reconnaissance de l'engagement de l'étudiant et des aménagements dans le suivi des études.*
- *Modifier la réglementation pour limiter le temps maximum de mission à 30 heures (hors formation civique et citoyenne et accompagnement au projet d'avenir) par semaine afin de bien différencier la mission de service civique d'un emploi salarié et garantir un temps à chaque volontaire pour ses recherches personnelles.*

**Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse est une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre et chargée de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes.**

**Contact :**

-  95 avenue de France 75650, Paris cedex 13
-  [coj@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:coj@jeunesse-sports.gouv.fr)
-  [www.jeunes.gouv.fr/coj](http://www.jeunes.gouv.fr/coj)